



Utilisation privée des sous de l'Association

Par **Caro67**, le **28/07/2015** à **12:36**

Bonjour,
Membre d'une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, je fais également partie du comité. Avec la trésorière, nous nous sommes rendues compte que le président utilisait l'argent de l'association à des fins personnelles (carburant, péage, retraits ou achats divers). En effet, il est seul à utiliser la carte bancaire ainsi que le chéquier. La trésorière n'a aucune emprise et ne fait que la saisie dans le livre comptable malgré plusieurs demandes de celle ci. Nous sommes maman toutes les 2, n'étions pas au courant de ces dépenses que nous soupçonnions mais que nous n'avons vu que noir sur blanc sur le relevé début juillet. Le carburant nous ne pouvons malheureusement pas le vérifier car aucun compte ouvert ni de carnet de bord alors que je les ai mis à disposition. Nous aimerions dénoncer ces faits et aimerions savoir comment procéder.
Je vous remercie d'avance.